RCS : LYON
Code greffe : 6901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 02845
Numéro SIREN : 793 190 968
Nom ou dénomination : ABC-CULTURE

Ce dépôt a été enregistré le 20/07/2020 sous le numéro de dépôt B2020/020926

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE . . .

. LYON

Date : 21/07/2020

5488971

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n°de dépôt : **B2020/020926**
n°de gestion : **2013B02845**
n°SIREN : **793 190 968 RCS Lyon**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Lyon certifie avoir procédé le 20/07/2020 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

ABC-CULTURE - Société par actions simplifiée
249 avenue Lacassagne 69003 Lyon -FRANCE-

date de clôture : 31/12/2019

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les évènements RCS suivants :
Dépôt des comptes annuels

TRIBUNAL DE COMMERCE DE LYON * (RHÔNE) *

5488971

Greffe du Tribunal de Commerce de Lyon - 44 rue de Bonnel
69433 LYON Cedex 03
Tél . 08 91 02 69 69 - Fax · 04 72 60 69 81

2926

COMPTES ANNUELS 2019

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

SASU ABC CULTURE

249 avenue Lacassagne
69003 LYON

APE : 4791A
Siret : 79319096800016

Certifiés conformes
Alain Berthoz
Président

culture

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2019	Net 31/12/2018
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	900	900		
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	24 275	20 522	3 753	5 898
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés	192		192	201
Prêts				
Autres immobilisations financières	7 113		7 113	6 961
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	**32 479**	**21 422**	**11 057**	**13 059**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements	23 299		23 299	34 213
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	74 400		74 400	56 725
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	155 725		155 725	50 133
Autres créances	102 490		102 490	72 314
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement	300 000		300 000	
Disponibilités	180 614		180 614	193 395
Charges constatées d'avance (3)	9 171		9 171	9 190
TOTAL ACTIF CIRCULANT	**845 699**		**845 699**	**415 970**
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif	461		461	1 369
TOTAL GENERAL	878 640	21 422	857 218	430 398

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an (brut)
(3) Dont à plus d'un an (brut)

Bilan passif

	31/12/2019	31/12/2018
CAPITAUX PROPRES		
Capital	40 000	40 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	4 000	4 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	88 779	88 779
Report à nouveau	-91 489	
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	**-54 568**	**-91 489**
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	**-13 278**	**41 290**
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	461	1 369
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	**461**	**1 369**
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	416 835	114 605
Emprunts et dettes financières diverses (3)	303 206	110 643
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	32 304	58 361
Dettes fiscales et sociales	87 939	81 985
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	28 831	21 278
Produits constatés d'avance (1)		
TOTAL DETTES	**869 115**	**386 871**
Ecarts de conversion passif	919	868
TOTAL GENERAL	857 218	430 398
(1) Dont à plus d'un an (a)	300 000	
(1) Dont à moins d'un an (a)	569 115	386 871
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	116 835	113 387
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

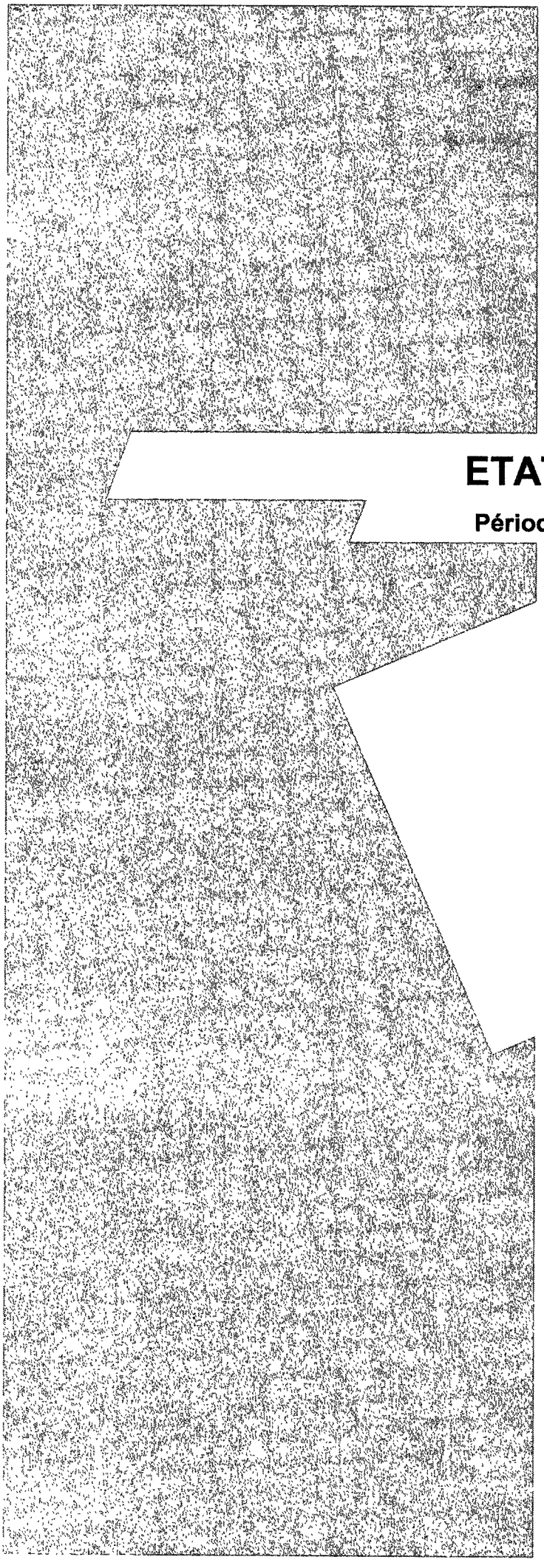
	France	Exportations	31/12/2019	31/12/2018
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises	1 209 772	1 497 797	2 707 568	2 542 961
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)	246 212	106 127	352 339	302 453
Chiffre d'affaires net	**1 455 984**	**1 603 923**	**3 059 907**	**2 845 414**
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges			1 359	2 550
Autres produits			75	41
Total produits d'exploitation (I)			**3 061 340**	**2 848 004**
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises			2 132 773	1 846 195
Variations de stock			-17 675	-5 976
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variations de stock			10 914	-9 617
Autres achats et charges externes (a)			742 820	836 878
Impôts, taxes et versements assimilés			5 832	7 001
Salaires et traitements			217 525	218 979
Charges sociales			49 590	56 916
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements			4 373	5 727
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
- Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Autres charges			18	52
Total charges d'exploitation (II)			**3 146 170**	**2 956 155**
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			**-84 830**	**-108 151**
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (3)				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)			128	153
Autres intérêts et produits assimilés (3)			30 186	21 493
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges			1 369	759
Différences positives de change			1 831	2 713
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total produits financiers (V)			**33 513**	**25 117**
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			461	1 369
Intérêts et charges assimilées (4)			2 258	48
Différences négatives de change			8 901	12 281
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total charges financières (VI)			**11 621**	**13 697**
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			**21 892**	**11 420**
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)			**-62 938**	**-96 731**

Compte de résultat (suite)

	31/12/2019	31/12/2018
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital	9	9 999
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)	**9**	**9 999**
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital	9	9 999
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total charges exceptionnelles (VIII)	**9**	**9 999**
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)		
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	-8 370	-5 242
Total des produits (I+III+V+VII)	**3 094 862**	**2 883 121**
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	**3 149 430**	**2 974 609**
BENEFICE OU PERTE	**-54 568**	**-91 489**

(a) Y compris
- Redevances de crédit-bail mobilier
- Redevances de crédit-bail immobilier

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs
(3) Dont produits concernant les entités liées
(4) Dont intérêts concernant les entités liées



ETATS FINANCIERS 2019

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SASU ABC CULTURE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2019, dont le total est de 857 218 euros
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 54 568 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 29/04/2020 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2019 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Concessions, logiciels et brevets : 3 à 5 ans
* Matériel de bureau : 3 à 10 ans
* Matériel informatique : 3 ans
* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.
L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Opérations en devises

Lors d'acquisition d'actif en monnaie étrangère, le taux de conversion utilisé est le taux de change à la date d'entrée ou, le cas échéant, celui de la couverture si celle-ci a été prise avant l'opération. Les frais engagés pour mettre en place les couvertures sont également intégrés au coût d'acquisition.
Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en écart de conversion.
Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques, en totalité suivant les modalités réglementaires.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	900			900
Immobilisations incorporelles	**900**			**900**
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	22 046	2 228		24 275
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	**22 046**	**2 228**		**24 275**
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés	201		9	192
- Prêts et autres immobilisations financières	6 961	152		7 113
Immobilisations financières	**7 162**	**152**	**9**	**7 305**
ACTIF IMMOBILISE	30 108	2 380	9	32 479

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		2 228	152	2 380
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		**2 228**	**152**	**2 380**
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions			9	9
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice			**9**	**9**

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	900			900
Immobilisations incorporelles	**900**			**900**
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	16 149	4 373		20 522
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	**16 149**	**4 373**		**20 522**
ACTIF IMMOBILISE	**17 049**	**4 373**		**21 422**

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 274 499 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	7 113		7 113
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	155 725	155 725	
Autres	102 490	102 490	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	9 171	9 171	
Total	274 499	267 386	7 113
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
CLIENTS - FACTURES A ETABLIR	109 200
FOURNISSEURS - RRR A OBTENIR	17 218
BANQUE - INTERETS COURUS A RECEVOIR	879
Total	127 298

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 40 000,00 euros décomposé en 4 000 titres d'une valeur nominale de 10,00 euros.

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change	1 369	461	1 369		461
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
Total	1 369	461	1 369		461
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation					
Financières		461	1 369		
Exceptionnelles					

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 869 115 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	116 835	116 835		
- à plus de 1 an à l'origine	300 000		223 703	76 297
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	32 304	32 304		
Dettes fiscales et sociales	87 939	87 939		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	332 037	332 037		
Produits constatés d'avance				
Total	**869 115**	**569 115**	**223 703**	**76 297**
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	300 000			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	1 217			
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
FOURNISSEURS - FACT. NON PARVENUES	7 708
BANQUE - INTERETS COURUS A PAYER	345
DETTES PROVIS. PR CONGES A PAYER	12 366
CHARGES SOCIALES S/CONGES A PAYER	2 971
ETAT - AUTRES CHARGES A PAYER	2 801
CLIENTS - RRR A ACCORDER	28 772
Total	**54 963**

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATEES D AVANCE	9 171		
Total	9 171		

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

	France	Etranger	Total
Ventes de produits finis			
Ventes de produits intermédiaires			
Ventes de produits résiduels			
Travaux			
Etudes			
Prestations de services	221 223	106 127	327 349
Ventes de marchandises	1 209 772	1 497 797	2 707 568
Produits des activités annexes	24 989		24 989
TOTAL	1 455 984	1 603 923	3 059 907

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire
Honoraire de certification des comptes : 7 000 euros
Honoraire des autres services : 0 euros

Autres informations

Evènements postérieurs à la clôture

Les comptes annuels de la société ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité. Les activités de la société ont commencé à être affectées par les effets engendrés par le COVID-19 au premier trimestre 2020 et la Direction s'attend à un impact négatif sur ses états financiers en 2020.

La société, compte tenu du caractère récent de l'épidémie et des mesures annoncées par le gouvernement pour aider les entreprises, n'est toutefois pas en capacité d'en apprécier l'impact chiffré éventuel. A la date d'arrêté des comptes par le Président des états financiers 2019 de la société, la Direction n'a pas connaissance d'incertitudes significatives de nature à remettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation.

ABC-CULTURE

Société par Actions Simplifiée au capital de 40 000€
Siège social : 249 avenue Lacassagne
69003 Lyon
793 190 968 RCS Lyon

TEXTE DE LA DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

Décision de l'associée unique du 29 juin 2020

DEUXIEME DECISION

L'Associée unique décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2019, soit une perte de 54 568 Euros, de la manière suivante :

Perte de l'exercice : 54 568 Euros

Au compte « Autres réserves », la somme de :54 568 Euros

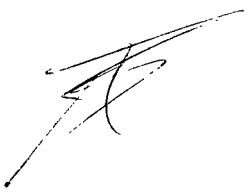
Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des impôts, nous vous indiquons que les sommes distribuées à titre de dividendes par la société au titre des trois exercices précédents ont été les suivantes :

EXERCICE	DIVIDENDE	MONTANT ELIGIBLE A L'ABATTEMENT DE 40%	MONTANT NON ELIGIBLE A L'ABATTEMENT DE 40%
31/12/2018	Néant	Néant	Néant
31/12/2017	49 000 Euros	49 000 Euros	Néant
31/12/2016	Néant	Néant	Néant

Certifié conforme

Le Président

Monsieur Alexis BERTHUY



ABC CULTURE

Société par Actions Simplifiée au Capital de 40.000 €uros

Siège Social : 249 avenue Lacassagne

69003 LYON

793 190 968 R.C.S. LYON

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Comptes Annuels - Exercice clos le 31 Décembre 2019

LYON EXPERTISE AUDIT

Société par actions simplifiée

Siège social : 119 boulevard de Stalingrad – Le Central Parc - 69100 VILLEURBANNE

RCS LYON 812 427 813

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Comptes Annuels - Exercice clos le 31 Décembre 2019

A l'Assemblée Générale de la société.

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par **votre assemblée générale en date du 17 mars 2016**, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société **ABC CULTURE** relatifs à l'exercice clos le **31 Décembre 2019**, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été arrêtés sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du **1er janvier 2019** à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Nous nous sommes assurés du respect des règles et méthodes comptables lors de la reconnaissance du revenu.

Vérification du rapport moral et financier et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du **Président** et dans les autres documents adressés **aux actionnaires** sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assuré que les diverses informations relatives à la reconnaissance du revenu.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par **le Président**.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

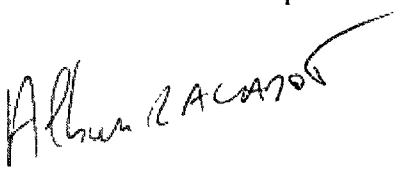
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Lyon, le 20 mai 2020

Le Commissaire aux Comptes



Alban RACADOT

Lyon Expertise Audit

LYON EXPERTISE AUDIT

Société par actions simplifiée
Siège social : 119 boulevard de Stalingrad – Le Central Parc - 69100 VILLEURBANNE
RCS LYON 812 427 813

Rapport Spécial du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 Décembre 2019

A l'Assemblée Générale de la société ABC CULTURE.

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons un rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous été avisé ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Conventions autorisées au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention qui auraient été autorisées au cours de l'exercice écoulé.

Convention déjà approuvées par l'assemblé Générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Lyon, le 20 mai 2020
Le Commissaire aux Comptes
Alban RACADOT
Lyon Expertise Audit

Alban RACADOT